



Lyon, le 21 mars 2023

Page 1 / 3

## **Plan régional de santé : un an après, Auvergne-Rhône-Alpes, première région de France en nombre de maisons de santé**

**Il y a un an, la Région Auvergne-Rhône-Alpes adoptait son Plan régional de santé avec une ambition claire : lutter contre la désertification médicale. Un an après, il a déjà permis de nombreuses réalisations : mise en place d'un dispositif pour salarier des médecins dans les déserts médicaux, construction de plusieurs maisons de santé, modernisation d'hôpitaux de proximité dans nos territoires, etc.**

Le Plan régional de Santé, adopté le 18 mars 2022, porte l'ambition de lutter contre la désertification médicale via plusieurs axes, et a déjà permis la concrétisation de plusieurs réalisations :

- **Axe 1 : Assurer des soins de proximité au plus près des habitants**

En matière de santé, la Région a fait du soutien à la médecine de proximité l'une de ses priorités, pour permettre à l'ensemble des habitants d'avoir accès à des soins au plus proche de chez eux. Cette ambition se traduit d'abord par un soutien accru à la création et au développement de maisons de santé : près de 280 projets de maisons, centres ou pôles de santé ont ainsi été accompagnés par la Région pour un montant total de plus de 46 millions d'euros. **Auvergne-Rhône-Alpes est désormais la région qui compte le plus de maisons de santé pluriprofessionnelles labellisées par l'Agence Régionale de Santé de France.**

La Région accompagne également les centres de soins non programmés et les centres médicaux de soins immédiats qui permettent de désaturer les services d'urgence des hôpitaux. De tels projets ont, par exemple, été accompagnés dans le Pays de Gex, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, à Limas ou encore à Riom.

Enfin, la Région va mettre en place un nouveau dispositif dédié à soutenir les officines pharmaceutiques en zone rurale.

- **Axe 2 : Ramener des médecins dans les territoires**

La Région a initié la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), en lien avec d'autres collectivités locales, pour **salarier directement des professionnels de santé dans des zones touchées par la désertification médicale**. Ce GIP a été constitué le 25 mai 2022 avec deux Départements : l'Ardèche et le Cantal. Des sites sont en cours d'identification dans les deux territoires et les recrutements pourront démarrer à partir d'avril 2023.





Lyon, le 21 mars 2023

Page 2 / 3

Pour attirer des médecins dans les déserts médicaux, la Région mobilise également d'autres dispositifs :

- **L'attribution de bourses aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine générale** : la Région a attribué 998 bourses à des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine générale effectuant un stage dans une zone concernée par la désertification médicale. Ce sont 2,93 millions d'euros qui ont été mobilisés en ce sens depuis 2017.
- **L'aide à la primo-installation de médecins généralistes libéraux en zones prioritaires** : La Région a aussi mis en place une aide à la primo-installation des médecins généralistes libéraux pour accompagner leurs investissements, jusqu'à 10 000 €. Une quinzaine de médecins vont être soutenus lors de ce premier semestre.
- **L'aide à l'équipement de certaines professions paramédicales** : à partir du mois prochain, la Région pourra accompagner certaines professions paramédicales - sage-femmes libérales et infirmiers libéraux en pratique regroupée – à se doter d'équipements avec une aide maximale de 1 500 €.
- **Le développement des consultations mobiles de spécialistes** : la Région accompagne de telles démarches qui permettent aux habitants des zones touchées par la désertification médicale de bénéficier de consultations avec des médecins spécialistes. Plusieurs initiatives ont ainsi été soutenues par la Région : le projet Opti'Soins à destination des femmes enceintes des communes rurales des départements auvergnats, le projet Mob'ILYAD qui propose une unité mobile de dépistage du cancer du poumon, un véhicule de chirurgiens-dentistes dans le Puy-de-Dôme et bientôt en Drôme – Ardèche ou encore un projet de déploiement d'unités mobiles de masseurs-kinésithérapeutes dans toute la Région.

- **Axe 3 : Disposer d'hôpitaux de proximité modernes dans tous nos territoires**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les hôpitaux de nos territoires afin d'y améliorer l'offre de soins, de moderniser les établissements et leurs équipements et de renforcer leur attractivité auprès des professionnels de santé. Les aides régionales permettent ainsi à ces hôpitaux de se doter de matériel médicaux, comme des scanners, des tables d'imagerie, des IRM, etc. **Près de 50 projets ont été soutenus pour un montant total de 25 millions d'euros.** On peut citer, par exemple, l'acquisition d'un mammographe numérique pour le centre hospitalier de Moulins, l'acquisition d'une IRM au centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice ou encore l'extension du centre hospitalier du Puy-en-Velay.

- **Axe 4 : Favoriser la prévention et l'accès de tous à la santé**

Le Plan régional de santé met l'accent sur la prévention auprès des habitants. Prévention contre le cancer, lutte contre le sida, la Région accompagne des campagnes d'éducation



Lyon, le 21 mars 2023

Page 3 / 3

à la santé. Elle a d'ailleurs lancé **une grande campagne de sensibilisation à la vaccination contre les Papillomavirus Humains en 2022.**

- **Axe 5 : Former des professionnels de santé et soutenir les innovations médicales :**

Enfin, la Région accompagne la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux : **elle finance, à ce jour, plus de 20 000 places au sein de 130 organismes de formation** afin de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qui touche le secteur médical. Année après année, elle augmente ainsi le nombre de places disponibles : +9% en formation d'infirmiers pour l'année 2022, +17% pour les auxiliaires de puériculture, etc.

La Région encourage aussi les innovations en matière de santé, et notamment la télémédecine qui permet de lutter contre la désertification médicale. En la matière, elle a accompagné une trentaine de projets via une enveloppe de 2,2 millions d'euros.

